



Municipalité
de **Daillens**

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal

Préavis N° 2025.12 CC – Bâtiments communaux

Demande de crédit de CHF 416'000.- pour travaux de rénovation, adapter et renouveler les équipements de la salle Jean Villard-Gilles

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule et contexte

Construite il y a plus de trente ans, la salle Jean-Villard-Gilles ne désemplit pas. Presque chaque week-end elle est louée pour des mariages, des anniversaires, des assemblées, des réunions officielles, sans compter les événements réguliers et annuels chers à Daillens, comme le Salon des Vins des Côtes de l'Orbe, la soirée de l'Echo de la Molombe, le repas de soutien du FC Venoge, le petit Nouvel An de la Jeunesse, etc.

En trente ans, ces infrastructures ont nécessité peu de travaux d'entretien ou de rénovation, car elles étaient bien conçues, avec des matériaux et équipements de qualité. Ces dix dernières années, quelques adaptations et réparations ont été apportées, au coup par coup et selon les besoins du moment, comme l'installation d'un système de sono-vidéo, des serrures à badge, des portes mécaniques au local de la voirie ou le changement du système de chauffage, passant du mazout aux pompes à chaleur.

2. Objet du préavis

Durant cette législature, nous constatons une accélération des besoins, plusieurs éléments arrivant en fin de vie. Après avoir « colmaté » les premières brèches, la Municipalité a décidé de chiffrer les travaux nécessaires afin de permettre à ce beau navire de rester à flots encore de belles années, avant une nouvelle rénovation profonde. Cette salle, avec sa capacité, sa buvette, sa galerie et ses équipements très fonctionnels constitue un outil très utile à Daillens et fait de nombreux envieux dans la région. C'est pourquoi la Municipalité propose d'investir dans le maintien de ces installations.

3. Calendrier

Comme décrit plus haut, la salle est occupée tout au long de l'année, avec parfois des réservations prévues plusieurs années à l'avance. Dès lors, la Municipalité souhaite éviter d'en fermer l'accès pour une longue durée afin de réaliser les travaux proposés. Comme il s'agit d'interventions dissociées, nous proposons de les étendre sur les années 2026 et 2027, en jouant sur les poses entre deux réservations, les vacances et éventuellement le report d'une ou deux manifestations.

4. Travaux et investissements

Nous avons listé les travaux à entreprendre et investissements à réaliser afin de présenter une estimation globale des coûts. Dans cette optique, pour chaque poste, nous avons demandé une seule offre. En cas d'acceptation du préavis, la Municipalité demandera une ou deux offres supplémentaires pour les montants estimés à plus de CHF 25'000.-.

La liste ci-dessous comprend des travaux nécessaires, comme le remplacement des équipements de scène qui ne répondent plus aux normes de sécurité depuis plusieurs années et peuvent même s'avérer dangereux. Le remplacement des éclairages permet d'anticiper la disparition programmée des lampes halogènes ou à incandescence et permettra des économies d'électricité grâce aux leds. Le plafond de la buvette doit être remplacé avant qu'il ne tombe sur les utilisateurs. Les sols, la peinture des murs, le bar, le mobilier et autres équipements de cuisine relèvent quant à eux de l'entretien de fonctionnement et de la fatigue de ces éléments.

5. Incidences financières

Travaux de menuiserie

Réglage des portes intérieures, retouches à la cuisine

Panneaux de scène, réfection du plancher, protection des bordures

Réfection des plans de travail et bar de la buvette, parois CHF 21'500.-

Électricité

Remplacement des luminaires existants, hall, cuisine, buvette, salle CHF 50'000.-

Remplacement des luminaires extérieurs CHF 6'000.-

Sanitaire

Recherche d'une solution pour l'élimination des odeurs CHF 5'000.-

Chauffage

Nettoyage complet du circuit de chauffage pour optimiser son fonctionnement, y compris pose d'une station murale de traitement CHF 8'500.-

Nouveau tableau de distribution, gestion du chauffage et ventilation, y compris raccordement électrique CHF 42'000.-

Sols

Réfection totale du parquet, ponçage, remplacement partiel, vitrifiage CHF 11'000.-

Murs intérieurs, peinture

Hall, buvette et cuisine CHF 10'000.-

Plafond

Remplacement du plafond de la buvette CHF 18'000.-

Mise en conformité de la scène

Remplacement des treuils manuels non-conformes CHF 41'000.-

Remplacement du rideau de scène CHF 30'000.-

Remplacement de l'éclairage de scène

y compris tableau de commandes CHF 63'500.-

Cuisine

Mise aux normes des équipements, achat de matériel en inox adapté CHF 18'000.-
 Achat de vaisselle, nouvelle génération, et équipements de cuisine CHF 16'000.-

Mobilier

Chaises et tables, remplacement CHF 55'000.-

Réserve, divers

Réserve, divers (environ 5% du total) CHF 20'500.-

Total estimé**CHF 416'000.-****6. Amortissement**

Conformément aux dispositions comptables applicables au patrimoine administratif, les immobilisations doivent faire l'objet d'amortissements planifiés. Ces amortissements, effectués selon la méthode linéaire, visent à refléter la perte de valeur progressive des biens concernés en fonction de leur nature et de leur durée d'utilisation.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle villageoise, la répartition des amortissements se fera comme suit l'année qui suit la fin des travaux :

- un montant de CHF 89'000.-, correspondant à la cuisine et aux mobiliers, sera amorti sur une durée de 10 ans, soit un montant de CHF 8'900.-/an ;
- le solde des travaux, soit CHF 327'000.-, relatif au bâtiment et aux aménagements fixes, sera amorti sur une durée de 30 ans, soit un montant de CHF 10'900.-/an.

L'amortissement débutera l'année suivant la fin des travaux, conformément aux principes comptables en vigueur. Cette approche permet de respecter le principe de prudence tout en assurant une répartition équitable de la charge d'amortissement sur la durée de vie utile des différents éléments de l'investissement.

7. Conclusion

Au vu de la fréquentation soutenue de la salle Jean Villard-Gilles et de son rôle central dans la vie associative, culturelle et sociale de notre commune, la Municipalité considère qu'il est de sa responsabilité d'en assurer le bon état et la pérennité.

Les travaux et investissements proposés visent à préserver la sécurité, le confort et la fonctionnalité de cette infrastructure, tout en garantissant une utilisation optimale pour les décennies à venir. Ces interventions, planifiées de manière échelonnée afin de limiter l'interruption des activités, s'inscrivent dans une gestion prudente et durable du patrimoine communal.

Conformément aux règles comptables en vigueur, les dépenses liées à ces travaux seront immobilisées et amorties de manière planifiée :

- le montant relatif à la cuisine et au mobilier sera amorti sur 10 ans;
- tandis que le reste des travaux le sera sur 30 ans, l'amortissement débutant l'année suivant la fin des travaux.

La Municipalité estime que cet investissement est nécessaire et proportionné, tant pour répondre aux exigences techniques actuelles que pour maintenir la salle villageoise comme un lieu convivial, accueillant et représentatif de notre commune.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite donc à adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Daillens

- Vu le préavis No 2025.12 CC
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étude de cet objet
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à réaliser des travaux de rénovation, adapter et renouveler les équipements de la salle Jean Villard-Gilles.
- De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de **CHF 416'000.-**.
- D'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante de la bourse ou un emprunt.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic ad interim La Secrétaire



Frédéric Burnand

Laurence Bastide

Délégué municipal : M. Frédéric Burnand, Syndic ad interim

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 8 décembre 2025.